



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 28 juin 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

M. Yves-Michel DAHOUI.

**Absents :**

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 32 - Projet Grand Besançon - Territoire de Trail Grandes Heures Nature - Création d'un espace permanent de Trail

**Projet Grand Besançon**  
**Territoire de Trail Grandes Heures Nature**  
**Création d'un espace permanent de Trail**

**Rapporteur : M. CHALNOT, Conseiller Municipal Délégué**

	Date	Avis
Commission n° 4	07/06/2018	Favorable unanime

Le Grand Besançon souhaite consolider et accroître son identification comme territoire parfaitement adapté pour la pratique des disciplines Outdoor. Ce positionnement s'est traduit en ce début d'année 2018 par le lancement de l'estampille Grandes heures Nature regroupant sous une même bannière les événements du territoire associés à cette thématique de l'Outdoor.

Ce renforcement se décline également grâce à la mise en œuvre d'outils visant à accentuer l'attractivité et le dynamisme du territoire et sa mise en tourisme. Ainsi, le Grand Besançon construit un espace permanent dédié au Trail accompagné par la société Trace de Trail, sur un principe identique à celui des itinéraires de randonnée pédestre et VTT.

La Ville de Besançon s'associe à ce projet qui traversera son territoire et permettra ainsi une découverte de la commune par les trailers empruntant ces circuits à travers les collines bisontines support d'une remarquable biodiversité.

### **1 - Le projet Grand Besançon - Territoire de Trail Grandes Heures Nature**

Un espace permanent de Trail est un équipement sportif de nouvelle génération, libre d'accès et valorisant les richesses culturelles, paysagères, écologiques, touristiques, historiques du territoire et des communes qui le composent. Avec l'appui, les conseils et l'expertise de Trace de Trail, spécialisée dans la mise en place de cet outil, le Grand Besançon s'est rapproché des acteurs associatifs pour co-construire un équipement répondant à plusieurs critères et notamment :

- L'intérêt sportif des circuits de manière à permettre la progression des pratiquants locaux mais aussi l'utilisation de l'espace Trail pour la préparation physique et l'organisation de stage de perfectionnement des athlètes élites
- La valorisation des richesses locales, naturelles ou patrimoniales permettant une découverte du territoire par l'intermédiaire de la pratique du Trail
- Une facilité d'accès des points de départ et une proximité avec les acteurs économiques (offre d'hôtellerie et de restauration, transports en commun...)
- Un espace accessible à tous, pratiquants novices ou trailers confirmés dans une logique de renforcer la pratique sportive régulière bénéfique pour un maintien en bonne santé
- Une répartition sur le territoire du Grand Besançon la plus large possible et une appropriation du projet par les communes traversées.

Il est rappelé que la garantie du respect de l'environnement, de la faune et de la flore constitue un objectif essentiel de ce projet.

## **2 - Le contenu**

L'espace permanent Grand Besançon - Territoire de Trail Grandes Heures Nature sera composé de 11 circuits de niveaux de difficultés variés, du niveau vert au niveau noir, regroupés en 2 points de départs situés sur le site de La Rodia et au niveau du stade d'Avanne - Aveney.

Ce projet bénéficiera d'un balisage spécifique permanent, permettant le suivi des itinéraires, et respectant les préconisations de l'accord AFNOR AC S52-111.

Une attention particulière sera portée au balisage (dimensionnant son utilisation au strict minimum nécessaire à la pratique) visant à garantir une cohérence globale avec les éléments de signalétique existants sur le territoire.

Cet espace permanent de Trail sera également intégré au réseau Trace de Trail, assurant une visibilité nationale via le portail web <https://tracedetrail.fr/fr/accueil/espacestrail> et sera doté d'une application numérique permettant à la fois un suivi d'itinéraire et la diffusion d'informations spécifiques à chacun des circuits (patrimoine naturel, points de vue, espèces naturelles, point d'eau, commerces...).

Ces circuits traverseront le territoire de 13 communes de l'Agglomération du Grand Besançon de manière à valoriser et mettre en lumière leur territoire, pour un total de 185 km de parcours permanents balisés.

Ces 13 communes sont : Arguel, Avanne-Aveney, Beure, Besançon, Busy, Chalezeule, Fontain, Larnod, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Rancenay, Vorges-les-Pins.

## **3 - Mise en œuvre**

La mise en place de cet équipement sportif structurant pour le territoire du Grand Besançon nécessite la signature d'une convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et les communes traversées par les circuits. Cette convention spécifique à ces circuits permanents de Trail s'appuie sur la trame de la convention déjà existante et régissant le passage des itinéraires de randonnée pédestre et VTT.

Pour ce projet, la commune prendra à sa charge l'entretien de l'emprise du chemin (en cohérence avec les modalités actuelles de gestion de ces infrastructures) et le Grand Besançon assurera l'implantation et l'entretien du balisage, de la signalétique et des équipements de confort.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

**- de valider les circuits du projet Grand Besançon - Territoire de Trail Grandes Heures Nature empruntant le territoire de la commune de Besançon,**

**- de valider l'implantation d'un point de départ sur le secteur de la SMAC de La Rodia et l'installation d'un panneau d'identification de ce point de départ et d'informations à destination des trailers,**

**- de valider la répartition des tâches entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour la mise en place et la pérennité de ce projet,**

**- de valider le principal fondamental d'un équilibre entre la protection environnementale et le développement des pratiques Outdoor,**

**- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec le Grand Besançon la convention définissant les engagements de chacun dans ce projet.**

M. FOUSSERET, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

  
Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUIL. 2018



Contrôle de légalité